

Publié le 25 juin 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
29.05.2026
Date d'affichage
29.05.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	40
Titulaires	38
Suppléants	2
Pouvoirs	3

Votants	43
Quorum	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Michel LAINE, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR (arrivée à 19h43), Magali LONCLE, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL (arrivée à 19h15), Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIERE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY (arrivée à 19h15), Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Ann BAUGAS, Laurence MAUREY (Pouvoir à Guillaume LECOEUR), Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Nicolas GENS (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIERE)

Secrétaire de séance : David BOUDET

Délibération n° 2026/76

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux situés à la mairie de Vimont

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts de la Communauté de communes Val ès dunes, la convention de mise à disposition de locaux conclue avec la commune de Vimont,

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes occupe actuellement des locaux situés au 1er étage de la mairie de Vimont, dans le cadre d'une convention conclue avec la commune,

Cette occupation permet d'accueillir notamment le service aménagement et développement du territoire dans des conditions adaptées aux besoins du service et des agents,

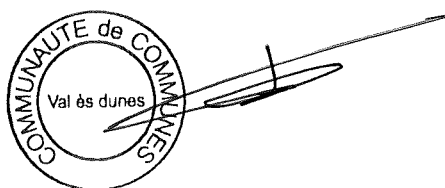
Cette convention prévoit la mise à disposition de plusieurs bureaux ainsi que d'espaces annexes, moyennant le versement d'un loyer incluant les charges courantes (fluides, entretien, équipements). Afin d'assurer la continuité du service public et de maintenir des conditions d'accueil satisfaisantes, il convient de reconduire cette convention pour une nouvelle période.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec une abstention de :

- ↳ Reconduire la convention ;
- ↳ Autoriser le Président à signer tout document afférent ;
- ↳ Assurer l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Pour le Président
Et par délégation
Le Vice-président
Philippe PIARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr